



LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Budget : 1,9 Milliard d'euros - Effectifs : 5 000 agents

RECRUTE

**Pour l'unité territoriale d'action sociale DIEPPE NEUFCHATEL – Avenue Pasteur à DIEPPE
1 Intervenant socio-éducatif Aide Sociale à l'Enfance**

La direction enfance famille a engagé une démarche ambitieuse et participative de réorganisation de la direction adjointe ASE avec l'appui d'un cabinet conseil. Cette nouvelle organisation est opérationnelle depuis le 15 février 2021. Une équipe de professionnels chargés de la prévention et de la protection de l'enfance compose l'unité ASE rattachée hiérarchiquement aux Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) et fonctionnellement à la direction adjointe de l'Aide Sociale à l'Enfance (DA ASE). Le Département a mis en place la délégation de la référence éducative aux établissements, les ISE la conserve dans certaines situations.

Sous l'autorité du responsable de l'unité ASE,

L'intervenant socio-éducatif Aide Sociale à l'Enfance met en œuvre les accompagnements des mineurs et jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure relevant de l'ASE et de leur famille dans une démarche de prévention et de protection en articulation avec les équipes de secteur et les lieux d'accueil et services d'accompagnement en protection de l'enfance.

> Il assure l'accompagnement de mineurs et jeunes majeurs selon les orientations et procédures départementales

Il participe à l'élaboration et au suivi du projet pour l'enfant (PPE) en lien avec le cadre ASE et les lieux d'accueil/services d'accompagnement et peut contribuer à l'accompagnement de la mise en place du projet d'autonomie du jeune avec l'activation des relais utiles vers les dispositifs de droit commun.

Il assure une référence éducative dans les situations où le lieu d'accueil ne l'exerce pas et contribue à favoriser le lien parent / enfant.

Il assure une veille éducative pour des jeunes faisant l'objet d'une décision de placement (classique ou à domicile) ne pouvant se mettre en œuvre dans un délai adapté alors qu'ils ne bénéficient pas d'une mesure alternative concomitante.

Il met en œuvre les décisions d'admission en lien avec la plateforme de régulation des accueils à l'ASE

Il peut représenter le département aux audiences judiciaires.

Il contribue le cas échéant aux projets d'accompagnement préventif mis en place au sein de l'UTAS.

> Il évalue la capacité de la famille à être Tiers Digne de Confiance (TDC) ou Tiers Accueillant Bénévole (TAB) pour ce qui concerne le public hors MNA et en assure le suivi.

> Il assure le suivi administratif des dossiers

Il participe à la constitution des dossiers à caractère social

Il rédige et saisit des écrits professionnels

PROFIL :

- Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou diplôme d'état d'assistant de service social)

- Vous connaissez le champ institutionnel de la protection de l'enfance, le travail éducatif dans un contexte de séparation, le contexte juridique des mesures de placement provisoire et d'accueil provisoire ainsi que les textes législatifs et réglementaires relatifs à la santé, l'enfance et la famille.

- Vous connaissez les compétences, les procédures et les orientations de la politique médico-sociale du département.

- Vous connaissez l'environnement partenarial local et spécialisé ainsi que les différents dispositifs médico-sociaux.

- Vous maîtrisez les outils et applications informatiques, vous disposez de bonnes capacités rédactionnelles

- Doté-e de capacités relationnelles et du sens du travail en équipe, de réactivité, de disponibilité, de rigueur et d'organisation, vous savez analyser et partager votre approche éducative.

RECRUTEMENT :

Selon conditions statutaires.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV détaillé, copie du diplôme le plus élevé et pour les agents titulaires, le dernier arrêté, avec la référence de l'annonce VP-870-21, à

depose-cv.drh@seine-maritime.fr